

PROCÈS-VERBAL

Décision de l'Associé Unique – Approbation des comptes 2024

SASU 2v177

Capital social : 10€

Siège social : 60 rue François 1er – 75008 Paris

SIRET : 948 447 065 00012

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 12 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze janvier,

L'associé unique de la société 2v177,

Monsieur Pierre-Yvan KANGA LE,

Président de la société,

Après avoir pris connaissance :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,

DÉCIDE :

1. D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires nul (0 €),
- un résultat de [0 € ou perte à préciser si frais].

2. De constater l'absence d'activité commerciale au cours de l'exercice 2024.

3. D'affecter le résultat :

- soit au report à nouveau,
- soit conformément à la réglementation applicable.

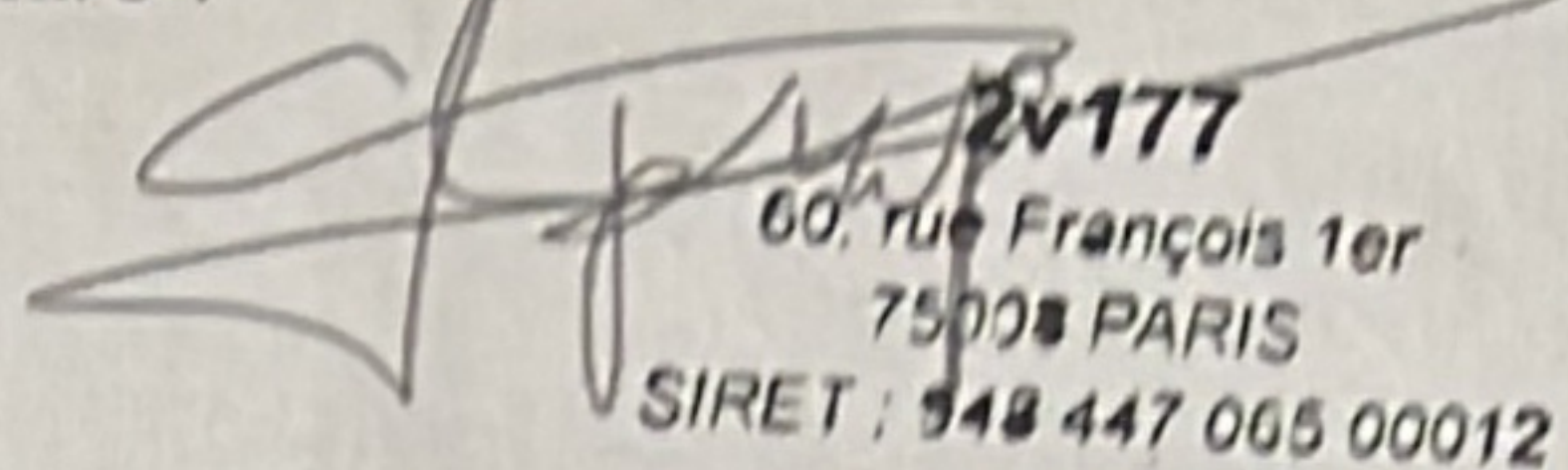
4. De donner tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités légales de dépôt des comptes.

Fait à Paris, le 12 janvier 2025

Signature de l'associé unique et Président :

Pierre-Yvan KANGA LE 12 janvier 2025

Signature :


2v177
60, rue François 1er
75008 PARIS
SIRET : 948 447 065 00012

2 MODÈLE DE COMPTES ANNUELS – SASU SANS ACTIVITÉ

Exercice clos au 31 décembre 2024

BILAN SIMPLIFIÉ

(en euros)

ACTIF

Poste	Montant
Disponibilités (banque, caisse)	0
Autres actifs	0
TOTAL ACTIF	0 €

PASSIF

Poste	Montant
Capital social	(à compléter)
Report à nouveau	(à compléter)
Résultat de l'exercice	0
TOTAL PASSIF	0 €

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

Poste	Montant
Chiffre d'affaires	0 €
Produits d'exploitation	0
Charges d'exploitation	0
Résultat d'exploitation	0
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	0
RÉSULTAT NET	0 €

2v177
60, rue François 1er
75008 PARIS
SIRET : 948 447 065 00012

